PORTER A CONNAISSANCE

dans le cadre d'une démarche de demande d'
ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOPTOPE
auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne

SITE DU

VALLON DE LALANDE

[Commune de Pujols et Saint-Antoine de Ficalba]

AVRIL 2008

DOSSIER A LA PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE : - Philippe CONSTANTIN

CONTACT PROJET : CPIE-ARPE 47 - Cyril LABORDE

CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot
Place saint Nicolas
47300 Pujols
Tél-Fax : 05 53 36 73 34 - 05 53 01 43 83
e-mail : arpe.47@wanadoo.fr

ARPE 47

PAYS DE SERRES
VALLÉE DU LOT

>> Document de compilation
devant permettre l'examen
d'une demande
d'Arrêté de Protection Préfectoral de Biotope
sur le site du Vallon de Lacave,
d'après les données transmises par le CPIE-ARPE 47
à la Préfecture de Lot-et-Garonne
et la DIREN Aquitaine
depuis Mars 2005

Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement

Observer
Inventorier

Etudier
Gérer

Valoriser
Sensibiliser

Pays de Serres -Vallée du Lot

SOMMAIRE

Contextualisation et repères chronologiques page 2

I. Etude floristique
I. 1. Les habitats forestiers page 5
I. 2. Les formations herbeuses page 5

II. Etude faunistique
II. 1. Les lépidoptères page 11
II. 2. Les reptiles et amphibiens page 13
II. 3. L'avifaune page 15
II. 4. Les mammifères page 16

III. Intérêt patrimonial du site
III. 1. Liste des espèces remarquables présentes sur le site page 18
III. 2. Fiches des espèces page 20
III. 3. Carte des habitats à intérêt patrimonial page 28
III. 4. Fiche des habitats communautaires du site page 29

IV. Périmètre du site et propriété foncière page
VI. 1. Relevés de propriété du site
VI. 2. Liste des usages socio-économiques en vigueur sur le site page

Conclusion

Annexes :
Annexe 1 : Parcellaire cadastre assemblé du site (Pujols et Saint Antoine de F.) page
Annexe 2 : Constats de dégradation sur le site (Août 2005) page
Annexe 3 : page
Annexe 4 : Copie des courriers adressés et reçus par le CPIE-ARPE 47 depuis Mars 2005 page

CONTEXTUALISATION & REPERES CHRONOLOGIQUES

La richesse écologique et les particularités du site du Vallon de Lalande étaient déjà connus par le CPIE depuis plusieurs années, et c'est lors de sorties terrain par le CPIE que le CPIE a pu se rendre compte de la diversité des milieux que l'on retrouvé sur ce vallons et des nombreuses espèces que l'on pouvait y trouver. Conscient de sa fragilité au bouleversements et aménagements humains (création de lacs, fermeture compète du milieu, déboisements des pentes, dégradations des sources tufeuses), le CPIE a décidé d'engager une demande de procédure d'APPB auprès des services compétents (Préfecture de Département, avec avis et soutien de la DIREN) pour préserver ce vallon.

3 MARS 2005 : envoi du CPIE d'une fiche de présentation, d'une liste des espèces patrimoniales et d'une carte préliminaire des habitats naturels à la DIREN dans le cadre affiché d'une demande d'APPB.

6 AVRIL 2005 : lettre réponse de la DIREN au CPIE approuvant la justification de lancer une procédure APPB sur le site, et demandant au CPIE d' adresser un rapport technique en ce sens au bureau de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

6 JUILLET 2005 : lettre de la Préfecture de Lot-et-Garonne à l'adresse de la DIREN Aquitaine donnant un avis favorable au lancement d'une procédure de mise en œuvre d'APPB.

26 JUILLET 2005 : lettre de la DIREN à l'adresse du CPIE l'informant de la position favorable de a Préfecture du Lot-et-Garonne pour le lancement d'un APPB. Lettre demandant au CPIE de transmettre au service de la DIREN un relevé parcelle cadastral du périmètre concerné avec une note sur les usages socio-économiques en vigueur.

11 AOUT 2005 : lettre du CPIE à l'adresse de la Préfecture de Lot-et-Garonne portant à la connaissance de celle-ci les atteintes et dégradations au site constater par le CPIE sur les milieux de la zone d'étude pour l'APPB. Courrier également adressé à la Sous-Préfecture, au Directeur de la DIREN et au Directeur de la DDAF.

26 AOUT 2005 : lettre de la DIREN à l'adresse du CPIE l'informant de la prise en compte de ces dégradations et conseillant au CPIE de s'adresser aux agents de l'ONCFS et du CSP du département, habilités pour constater les infractions relatives à la protection de la nature (copies de la lettre adressée à la Garderie de l'ONCFS et au CSP). La DIREN informe aussi dans ce courrier au CPIE que la demande d'APPB est en bonne voie et pourrait aboutir dans les prochaines semaines.

22 SEPTEMBRE 2005 : rencontre sur site des représentants du CSP, de la DDAF et du CPIE avec les propriétaires (M Vignes, M Barrois, M Lagarde et M colligon- jardinier-) donnant lieu à une procédure d'avertissement quant aux dégradations faites à l'environnement sur le site sans autorisations préalables de travaux.

30 SEPTEMBRE 2005 : lettre de la DDAF à l'adresse du CPIE rendant compte du relevé de décisions prises suite à la réunion du 22 septembre sur le site « Pech de Lard ». (Copie de la lettre et du relevé de décisions à la Préfecture et à la DIREN).

19 MARS 2006 : lettre de la Préfecture du Lot-et-Garonne au CPIE, signifiant que la demande d'APPB du CPIE était entendu et que la Préfecture confiée à la DDAF d'examiner cette affaire et de faire toutes les propositions utiles en ce sens.

5 AVRIL 2006 : lettre du CPIE à M. Vignes (propriétaire d'une partie des terrains concernés par le périmètre d'étude APPB) faisant suite à un entretien téléphonique (31 mars 2006) et un rendez-vous manqué, le CPIE propose quelques préconisations à destination des interventions du jardinier permettant une prise en compte de la fragilité des milieux.

19 JUIN 2006 : lettre de la Préfecture de Lot-et-Garonne à l'adresse du CPIE programmant une réunion sous la présidence de la Sous-Préfète le 29 juin 2006 à la salle du conseil municipal de Pujols.

29 JUIN 2006 : transmission du procès verbal de l'agent du CSP au CPIE, à la Préfecture, à la DDAF et à la DIREN faisant état des travaux et dégradations dans le lit du cours d'eau du Lalande, de la rencontre sur site avec le propriétaire et de la rencontre du 22 août 2005 avec la DDAF, le CPIE, les propriétaires et lui-même.

12 FEVRIER 2007 : lettre de M Hoffman, Directeur du Laboratoire de Géographie Physique Appliquée de l'Université de Bordeaux III au CPIE faisant état de l'intérêt patrimonial que constitue le site du vallon de Lalande en termes de formations tufeuses et d'hydrosystèmes présentant un intérêt écologique non-négligeable.

18 MARS 2007 : le CPIE informe par téléphone la DIREN et la DDAF d'une nouvelle constatation de déboisement sur le site en vue de créer a priori une nouvelle retenue d'eau.

XX AVRIL 2007 : dans le but de relancer la démarche de protection du site par Arrêté Préfectoral de Biotope, Le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot adresse à la Préfecture un document de compilation reprenant l'ensemble des données naturalistes et analyses

I. ETUDE FLORISTIQUE

Le site du vallon du ruisseau de Lalande se caractérise par une grande diversité floristique de par le fait qu'il est constitué par une mosaïque de différents habitats, comme il est possible de le voir sur la cartographie suivante. Ceci est lié à la présence notamment de différentes sources constituant le ruisseau de Lalande ou se jetant dans des lacs ainsi qu'à la nature particulière du sol calcaire marneux.

- **Cartographie des différents habitats du site du vallon du ruisseau de Lalande**

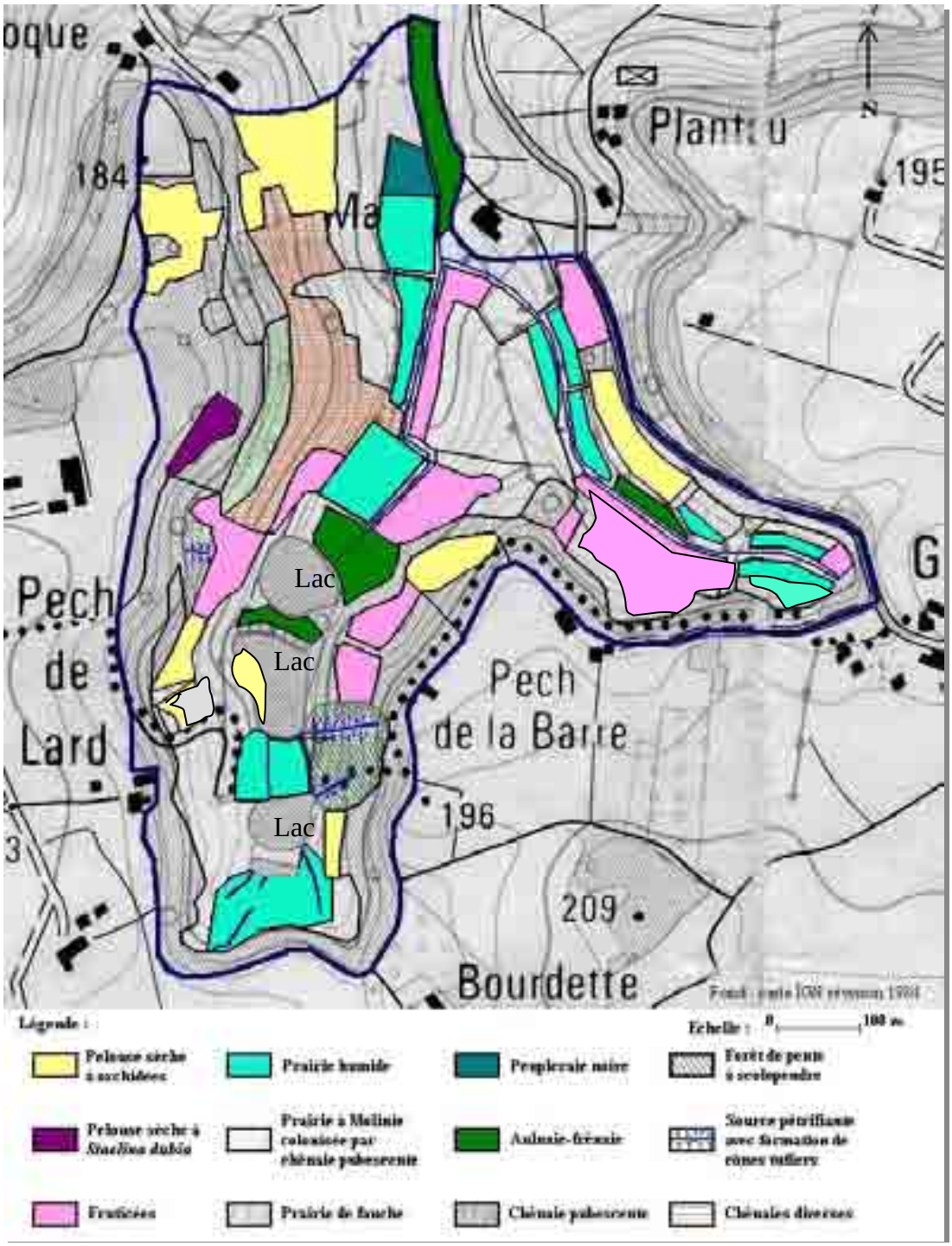

1. Les habitats forestiers

Le site est limité par une chênaie pubescente (Code Corine 41.7) qui peut se diviser en deux types : la chênaie pubescente à Nerprun alaterne et Viorne lantane située en haut des pentes, dont les conditions hydriques et trophiques sont moins favorables pour la végétation arborescente, et la chênaie à Fragon piquant.
Elle est constituée des espèces principales suivantes :
Quercus pubescens, Acer monspessulanum, Acer campestre, Carpinus betulus, Sorbus torminalis, Asparagus acutifolius, Viburnum lantana, Viburnum tinus, Arum italicum, Corylus avellana, Cornus sanguinea, Coronilla emerus, Crataegus monogyna, Tamus communis, Clematis vitalla, Ruscus aculeatus, Rubia peregrina, Mercurialis perennis, Rhamnus alaternus, Juniperus communis, Prunus spinosa.
L'orchidée *Cephalanthera longifolia* est également présente à certains endroits.

Des chênaies diverses sont présentes au bas des pentes, où les conditions sont plus favorables et où les espèces principales suivantes sont trouvées :
Quercus robur, Quercus petraea, Castanea sativa, Fraxinus excelsior, Tilia platyphyllos.

A l'est des deux lacs qui sont le plus au sud, on observe sur une surface relativement faible la présence d'une forêt de ravin à Scolopendre (Code Corine 41.4). Cet habitat, de grande valeur patrimoniale, est classé dans l'Annexe I de la Directive CEE 92/43 (Directive Habitat-Faune-Flore) et est considéré comme prioritaire. Les espèces suivantes constituent cet habitat :
Fraxinus excelsior, Corylus avellana, Phyllitis scolopendrium, Acer campestre, Ulmus minor.

Le site comporte également quelques aunaie-frênaie ainsi qu'une peupleraie noire (Code Corine 44.3)

2. Les formations herbeuses

Le site du vallon du ruisseau de Lalande comporte 7 pelouses sèches à orchidées, composées de plantes herbacées vivaces se développant sur sol calcaire pauvre et bien ensoleillé. L'une d'entre elles, la plus au nord, est soumise à un pâturage extensif de chevaux.
Il est nécessaire de les entretenir régulièrement, par fauchage ou pâturage, afin qu'elles ne soient pas colonisées de manière excessive par des graminées sociales.
C'est le cas par exemple de la pelouse sèche à *Staelina dubia*, petit à petit envahie par le Brachypode et le Genévrier.
Les espèces caractéristiques de ces formations végétales sont :
Juniperus communis, Brachypodium pinnatum, Origanum vulgare, Thymus serpyllum, Helianthemum vulgare, Reseda lutea, Euphrasia sp. , Lonicera etrusca, Ononis repens, Ononis natrix, Anthyllis vulneraria, Carlina vulgaris, Scabiosa columbaria, Globularia vulgaris, Erynchium campestre, Teucrium chamaedrys, Centaurea paniculata, Sanguisorba minor, Polygala vulgaris, Euphorbia sp. , Carex sp. , Hippocrepis comosa.
Les 14 espèces d'orchidées suivantes ont pu être recensées :
Aceras anthropophorum, Anacamptis pyramidalis, Coeloglossum viride, Dactylorhiza fuchsii, Himantoglossum hircinum, Limodorum abortivum, Listera ovata, Ophrys litigiosa, Ophrys aranifera, Ophrys insectifera, Orchis militaris, Platanthera bifolia, Serapias lingua, Serapias vomerecea

La répartition de celles-ci est montrée sur la cartographie suivante :

Cartographie des orchidées sur le site du vallon du ruisseau de Lalande

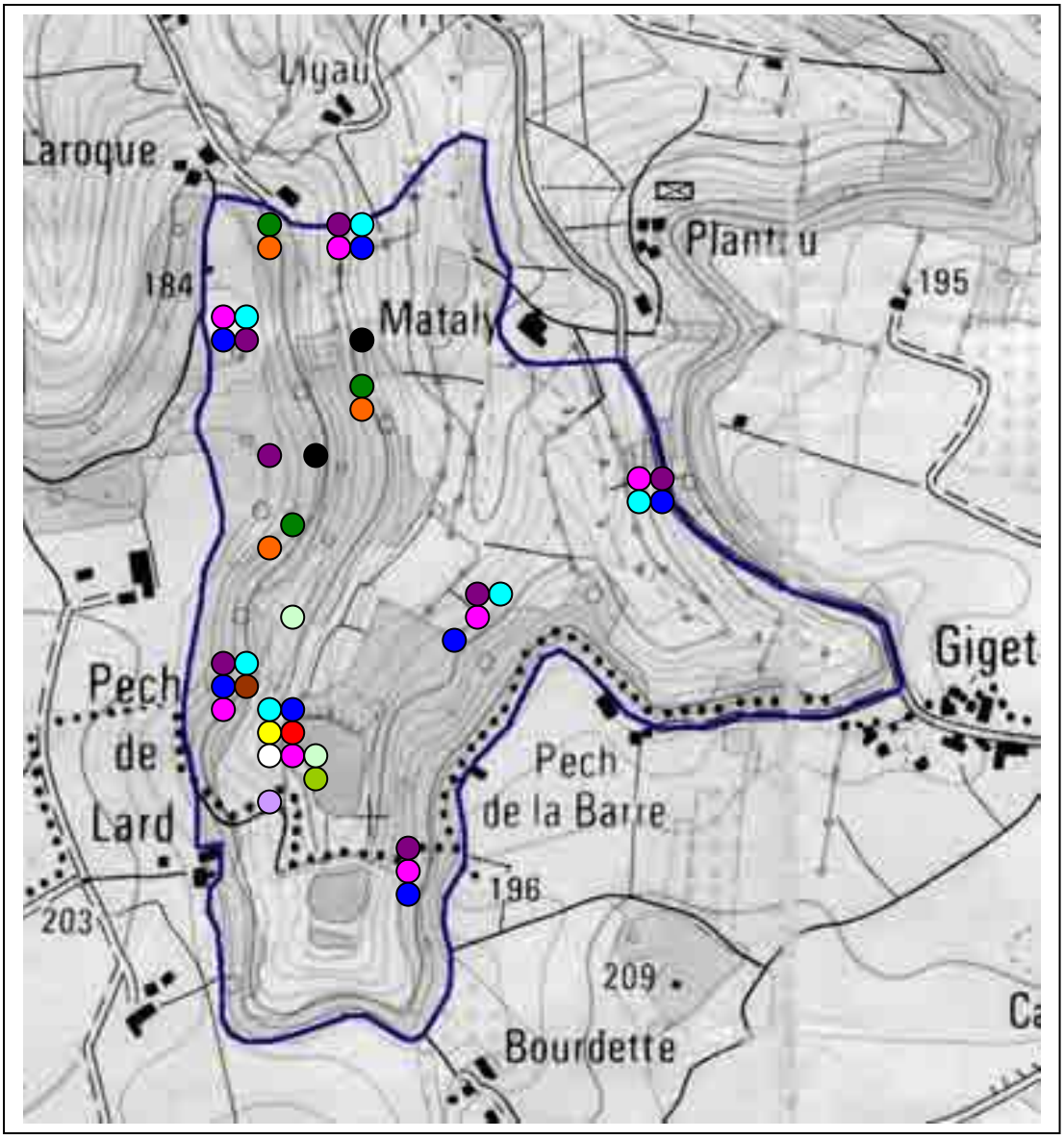

- Orchis homme-pendu (*Aceras anthropophorum*)
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
- Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*)
- Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*)
- Orchis de Fuchs (*Dactylorhizia fuchsii*)
- Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)
- Listère à feuilles ovales (*Listera ovata)*
- Ophrys litigieux (*Ophrys litigiosa*)
- Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*)
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)
- Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*)
- Orchis militaire (*Orchis militaris*)
- Orchis à 2 feuilles (*Platanthera bifolia*)
- Sérapias (*Serapias lingua*, S. *vomecerea*)

Le site possède aussi de nombreuses prairies humides, dont l'une d'entre elles abrite la Liliacée *Bellevalia romana*, espèce remarquable qui bénéficie de la protection au niveau national.

Le site est également parsemé de prairies de fauche, régulièrement entretenues et où peuvent se développer des espèces remarquables telles que Orchis laxiflora.

Enfin, le reste du site est constitué de fruticées, qui correspondent aux prairies et pelouses en voie de colonisation par des espèces telles que la ronce, l'églantier, l'aubépine, le prunellier et le chêne pubescent, du fait de leur abandon et de l'arrêt d'activités d'entretien.

- **Inventaire floristique du site du vallon du ruisseau de Lalande**

ESPECES		MILIEUX FREQUENTES											STATUT PARTICULIER
Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
ACERACEES													
Erable champêtre	*Acer campestre*					■							
Erable de Montpellier	*Acer monspessulanum*					■							
APIACEES													
Panicaut champêtre	*Eryngium campestre*		■	■									
ARACEES													
Arum d'Italie	*Arum italicum*					■							
ASTERACEES													
Carline commune	*Carlina vulgaris*		■	■									
Centaurée	*Centaurea paniculata*		■	■									
Eupatoire chanvrine	*Eupatorium cannabium*									■	■	■	
BORAGINACEES													
Grémil	*Lithospermum*												
CUPRESSACEES													
Genévrier commun	*Juniperus communis*	■	■		■	■							
CAMPANULACEES													
Globulaire commune	*Globularia vulgaris*		■	■									
CAPRIFOLIACEES													
Chèvrefeuille	*Lonicera etrusca*		■	■									
Sureau Hièble	*Sambucus ebulus*												
Viorne mancienne	*Viburnum lantana*					■							
Viorne	*Viburnum tinus*					■							
CISTACEES													
Hélianthème commun	*Helianthemum nummularium*		■	■									
CONVOLVULACEES													
Gaillet commun	*Galium mollugo*												
Garance voyageuse	*Rubia peregrina*												
CORNACEES													
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea*				■	■							

CORYLACEES														
Charme	*Carpinus betulus*					■								
Coudrier	*Corylus avellana*					■			■					
DIOSCOREACEES														
Tamier commun	*Tamus communis*					■								
DIPSACACEES														
Scabieuse colombaire	*Scabiosa columbaria*		■	■										
EUPHORBIACEES														
Euphorbe des bois	*Euphorbia amygdaloïdes*		■	■	■	■								
Mercuriale vivace	*Mercurialis perennis*					■			■					
FABACEES														
Anthyllide vulnéraire	*Anthyllis vulneraria*		■	■										
Bugrane rampante	*Ononis repens*		■	■										
Coronille emerus	*Coronilla emerus*					■								
Hippocrépis à toupet	*Hippocrepis comosa*		■	■										
Lotier corniculé	*Lotus corniculatus*													
Ononis jaune	*Ononis natrix*		■	■										
FAGACEES														
Châtaignier	*Castanea sativa*					■								
Chêne pédonculé	*Quercus robur*					■								
Chêne pubescent	*Quercus pubescens*					■								
Chêne sessile	*Quercus petraea*					■								
GRAMINEES														
Brome		■			■	■								
Brachypode	*Brachypodium pinnatum*	■	■											
Laiche pendante	*Carex*		■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Laiche glauque	*Carex*		■	■	■	■	■	■	■	■	■			
IRIDACEES														
Glaïeul commun	*Gladiolus communis*													
LAMIACEES														
Germandrée petit-chêne	*Teucrium chamaedrys*		■	■										
Germandrée scorodoine	*Teucrium scorodonia*													
Menthe à feuilles rondes	*Mentha rotondifolia*													
Origan commun	*Origanum vulgare*		■	■										
Serpolet	*Thymus serpyllum*		■	■										
LILIACEES														
Asperge	*Asparagus acutifolius*				■	■								**Protection départementale**
Fragon piquant	*Ruscus ciculeatus*					■								
Jacinthe romaine	*Bellevalia romana*	■												**Protection nationale (art. 1)**
OLEACEES														
Frêne élevé	*Fraxinus excelsior*					■			■					
ORCHIDACEES														

Orchis homme-pendu	*Aceras anthropophorum*		■			■							
Orchis pyramidal	*Anacamptis pyramidalis*		■									■	
Céphalanthère à longues feuilles	*Cephalanthera longifolia*					■							
Céphalanthère rouge	*Cephalanthera rubra*					■							**Protection départementale**
Orchis grenouille	*Coeloglossum viride*		■			■							
Orchis de Fuchs	*Dactylorhizia fuchsii*		■		■								
Orchis bouc	*Himantoglossum hircinum*		■	■	■	■	■	■	■				
Limodore à feuilles avortées	*Limodorum abortivum*					■							
Listère à feuilles ovales	*Listera ovata*		■										
Ophrys litigieux	*Ophrys litigiosa*		■										
Ophrys araignée	*Ophrys aranifera*		■										
Ophrys mouche	*Ophrys insectifera*		■	■									
Orchis à fleurs lâches	*Orchis laxiflora*											■	
Orchis militaire	*Orchis militaris*											■	
Orchis à deux feuilles	*Platanthera bifolia*	■				■							
Serapias langue	*Serapias lingua*		■										
Serapias en soc	*Serapias vomeracea*		■										
POLYGALACEES													
Polyglal commun	*Polygala vulgaris*		■										
RENONCULACEES													
Clématite vigne-blanche	*Clematis vitalba*					■							
Ellébore fétide	*Helleborus foetidus*												
Anémone des prés	*Pulsatilla pratensis*											■	
RESEDACEES													
Réséda jaune	*Reseda lutea*		■										
RHAMNACEES													
Nerprun alaterne	*Rhamnus alaternus*				■	■							
ROSACEES													
Alisier torminal	*Sorbus torminalis*					■							
Aubépine	*Crataegus monogyna*					■							
Eglantier	*Rosa canina*												
Pimprenelle	*Sanguisorba minor*		■	■									
Prunellier épineux	*Prunus spinosa*					■							
Reine des prés	*Filipendula ulmaria*												
RUBIACEES													
Garrance voyageuse	*Rubia peregrina*					■							
SALICACEE													
Peuplier noir	*Populus nigra*							■					
SCROPHULARIACEES													
Euphraise officinale	*Euphrasia officinalis*		■	■									
TILIACEES													
Tilleul à grandes feuilles	*Tinia platyphyllos*					■							

ULMACEES													
Orme	*Ulmus glabra*					■							
Orme champêtre	*Ulmus minor*					■			■				

Dénomination des milieux : prairie humide (1) ; pelouse sèche à orchidées (2) ; pelouse xérique à *Staelinia dubia* (3) ; fruticée (4) ; chênaies (5) ; aulnaie-frênaie (6) ; peupleraie noire (7) ; forêt de ravin à Scolopendre (8) ; source tufeuse (9) ; lac (10) ; prairie de fauche (11)

II. ETUDE FAUNISTIQUE

1. Les Lépidoptères

Ces insectes liés aux milieux caractérisés par une bonne diversité floristique, dont dépend leur alimentation aussi bien à l'état larvaire qu'à l'état adulte, présentent un intérêt écologique et patrimonial par leur capacité à fournir des informations quant à la qualité du milieu dans lequel ils vivent, par leur originalité, ainsi que par l'attrait qu'ils offrent au niveau esthétique.
Un premier inventaire des espèces de lépidoptères au sein du site du vallon du ruisseau de Lalande a permis de dénombrer 16 espèces, déterminées avec certitude. La plupart correspondent à des espèces de papillons diurnes, dont une grande majorité appartient à la famille des *Nymphalidae*, caractérisée par des espèces remarquables.
Cependant ceci ne peut être considéré comme une liste exhaustive.

- **Listes d'espèces d'insectes remarquables repérées à ce jour sur le site du vallon du ruisseau de Lalande**

ESPECES		MILIEUX FREQUENTES										STATUT PARTICULIER
Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	
Ecaille chinée	*Euplagia quadripunctata*	■			■							Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore (espèce prioritaire)
Azuré commun	*Polyommatus icarus*		■		■							
Azuré des nerpruns	*Celastrina argiolus*		■			■						
Bel argus	*Lysandra bellargus*		■		■							
Cuivré commun	*Lycaena phlaeas*											
Amaryllis	*Pyronia tithonus*		■		■	■						
Belle-dame	*Vanessa cardui*											
Damier	*Melitaea cinxia*		■									
Damier de la Succise	*Eurodryas aurinia*		■									Protection nationale (article 1) Annexe II Dir. Habitat-Faune-Flore
Grand nacré	*Mesoacidalia aglaja*		■									
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		■			■						Annexe II Dir. Habitat-Faune-Flore
Myrtil	*Maniola jurtina*				■	■						
Paon du jour	*Inachis io*	■										
Tabac d'Espagne	*Argynnis paphia*	■	■		■					■		
Tircis	*Pararge aegeria*				■	■						
Machaon	*Papilio machaon*	■	■									
Piéride du chou	*Pieris brassicae*	■	■		■							

Dénomination des milieux : prairie humide (1) ; pelouse sèche à orchidées (2) ; pelouse xérique à *Staelinia dubia* **(3) ; fruticée (4) ; chênaies (5) ; aulnaie-frênaie (6) ; peupleraie noire (7) ; forêt de ravin à Scolopendre (8) ; source tufeuse (9) ; lac (10)**

Parmi ces espèces, deux ont une forte valeur patrimoniale : le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée. Bien que des individus aient pu être photographiés, les observations sur le site n'ont pas été nombreuses. Ainsi, le statut du Damier de la Succise sur le site reste à confirmer.

La localisation des individus a permis de voir que la quasi-totalité du site est occupée par les lépidoptères, qui se retrouvent principalement au niveau des pelouse sèches et fruticées, comme le montre la carte de localisation suivante.

- **Localisation des lépidoptères sur le site du vallon du ruisseau de Lalande**

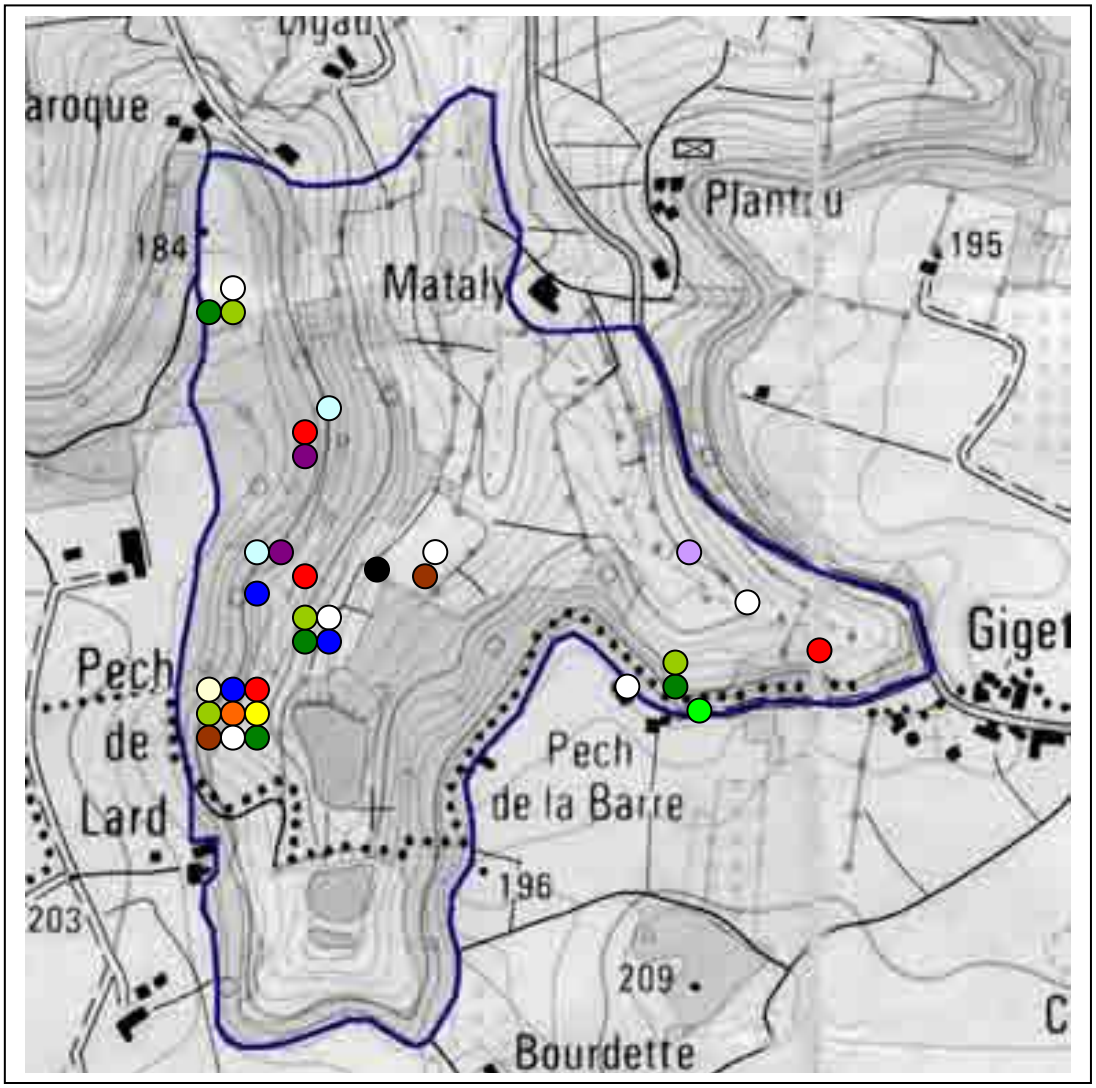

Localisation des individus observés

- Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctata*
- Azuré commun (*Polyommatus icarus*)
- Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*)
- Le Bel argus (*Lysandra bellargus*)
- Cuivré commun (*Lycaea phlaeas*)
- Amaryllis (*Pyronia tithonus*)
- Belle-dame (*Vanessa cardui*)
- Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)
- Damier (Melitaea cinxia))
- Grand nacré (*Mesoacidalia aglaja*)
- Myrtil (*Maniola jurtina*)
- Paon du jour (*Inachis io*)
- Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*)
- Tircis (*Pararge aegeria*)
- Machaon (*Papiplio machaon*)
- Piéride du chou (*Pieris brassicae*)

En ce qui concerne les autres insectes, l'inventaire de l'odonatofaune reste à faire puisque parmi les nombreux individus observés seulement deux espèces ont pu être déterminées : l'Aeshne bleue (*Aeshna cyanea*) et le Cordulégastre annelé (*Coedulegaster boltonii*) appartenant à l'ordre des Anisoptères.

2. Les reptiles et amphibiens

Sur le site du vallon du ruisseau de Lalande, 6 espèces d'Amphibiens et 4 espèces de Reptiles ont été recensées. Toutes les espèces d'Amphibiens sauf une figurent sur le « Livre rouge des espèces de reptiles et amphibiens menacées » et bénéficient d'une protection au niveau national. Deux espèces sont mentionnées dans l'annexe IV de la Directive CEE 92/43 (directive Habitat-Faune-Flore) et deux autres le sont dans l'annexe V. En ce qui concerne les Reptiles, deux espèces bénéficient d'une protection au niveau national.

- **Inventaire de l'herpétofaune du site du vallon du ruisseau de Lalande**

Espèces		MILIEUX FREQUENTES										STATUT PARTICULIER
Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	
AMPHIBIENS **Anoures**												
Grenouille agile	*Rana damaltina*								■	■	■	Protection nationale (article 1) Liste rouge : « A surveiller » Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore
Grenouille verte	*Rana kl. esculenta*	■									■	Annexe V Directive Habitat-Faune-Flore
Grenouille rieuse	*Rana ridibunda*											Protection nationale (article 1) Liste rouge : « A surveiller » Annexe V Directive Habitat-Faune-Flore
Urodèles												
Salamandre tâchetée	*Salamandra salamandra*									■		Protection nationale (article 1) Liste rouge : « A surveiller »
Triton palmé	*Triturus helveticus*									■		Protection nationale (article 1) Liste rouge : « A suveiller »
Triton marbré	*Triturus marmoratus*									■		Protection nationale (article 1) Liste rouge : « Vulnérable » Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore
REPTILES **Sauriens**												
Lézard vert	*Lacerta viridis*										■	Protection nationale (article 1)
Lézard des bois					■	■						
Orvet												
Ophidiens												
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*				■	■						Protection nationale (article 1)

Dénomination des milieux : prairie humide (1) ; pelouse sèche à orchidées (2) ; pelouse xérique à *Staelinia dubia* **(3) ; fruticée (4) ; chênaies (5) ; aulnaie-frênaie (6) ; peupleraie noire (7) ; forêt de ravin à Scolopendre (8) ; source tufeuse (9) ; lac (10)**

Ainsi que le montre la cartographie suivante, toutes les espèces d'Amphibiens ont été localisées au niveau des sources pétrifiantes qui forment des cônes tufiers, ce qui rend doublement nécessaire la protection et la gestion de cet habitat classé dans l'Annexe I de la Directive CEE 92/43 et considéré comme un habitat prioritaire.

❑ Localisation des Amphibiens sur le site du vallon du ruisseau de Lalande

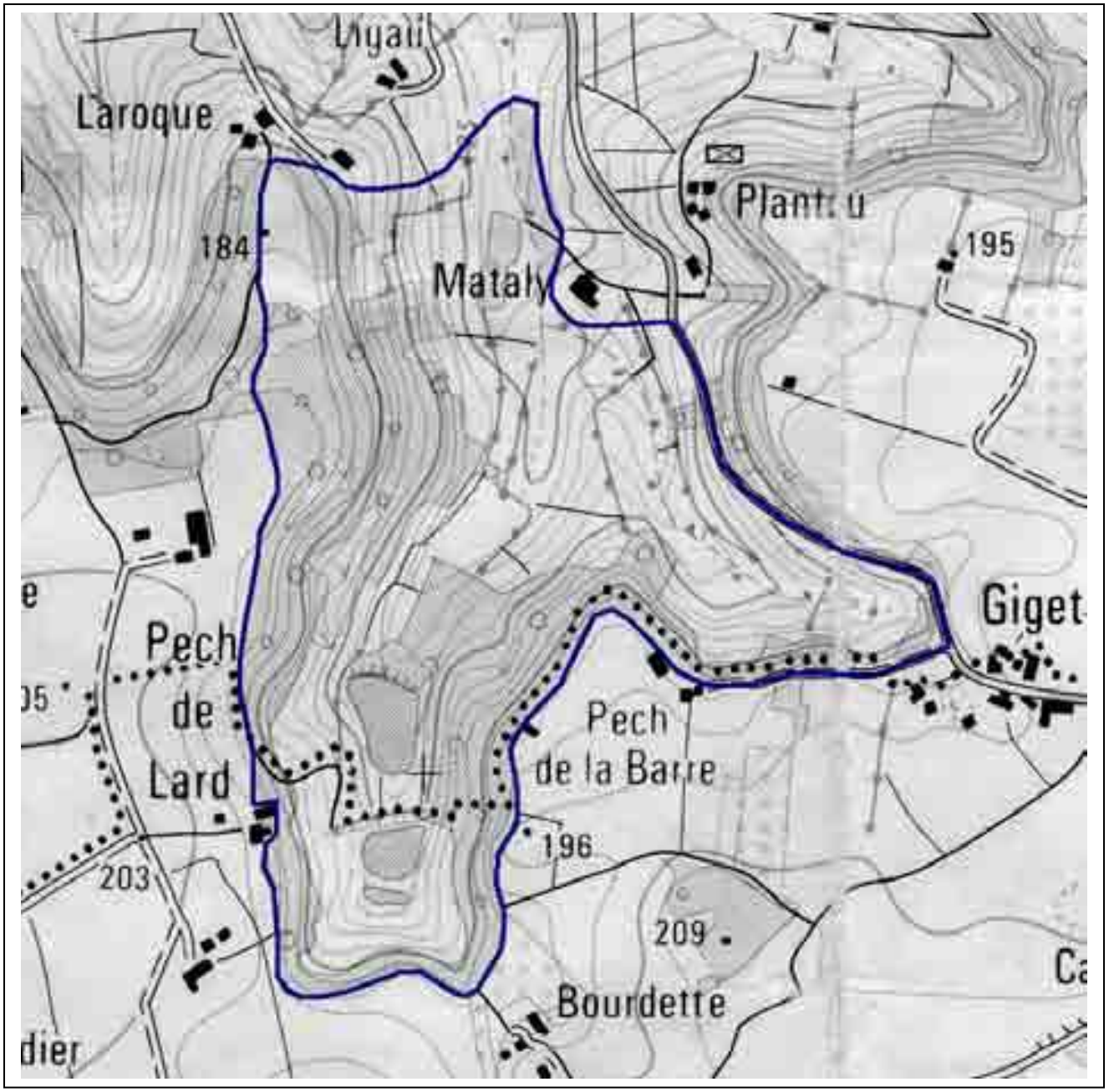

Localisation des individus observés

- Grenouille verte (*Rana kl. Esculenta*)
- Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*)
- Grenouille agile (*Rana damaltina*)
- Salamandre tâchetée (*Salamandra salamandra*)
- Triton palmé (*Triturus helveticus*)
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

3. L'avifaune

❑ Inventaire de l'avifaune du site du vallon du ruisseau de Lalande

	Espèces		MILIEUX FREQUENTES										STATUT PARTICULIER
	Nom vernaculaire	**Nom scientifique**	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Accipitridés	Busard Saint Martin												Protection nationale (article 1)
	Buse variable	*Buteo buteo*											Protection nationale (article 1) Liste rouge
	Milan noir	*Milvus migrans*											Protection nationale (article 1) Liste rouge Annexe 1 Directive Oiseaux
	Milan royal	*Milvus milvus*											Protection nationale (article 1) Liste rouge Annexe 1 Directive Oiseaux
Alaudidés	Alouette lulu	*Lulula arborea*											Protection nationale (article 1) Liste rouge Annexe 1 Directive Oiseaux
Anatidés	Canard colvert	*Anas plathyrinchos*											Annexe et 3 Directive Oiseaux
Ardéidés	Héron cendré	*Ardea cinerea*											Protection nationale (article 1)
Certhiidés	Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*											Protection nationale (article 1)
Cuculidés	Coucou gris	*Cuculus canorus*											Protection nationale (article 1)
Culumbidés	Pigeon ramier	*Colomba palombus*		■									Annexe 1 et 3 Directive Oiseaux
	Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*											
Corvidés	Choucas des tours	*Corvus monedula*											
	Corneille noire	*Corvus corone*											
	Geai des chênes	*Garrulus glandarius*		■									
	Pie bavarde	*Pica pica*											
Falconidés	Faucon crécerelle	*Falco tinninculus*											Protection nationale (article 1) Liste rouge
Fringillidés	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*											Protection nationale (article 1)
	Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*											Protection nationale (article 1)
Hirundinidés	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*											Protection nationale (article 1)
Motacillidés	Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla flava*											Protection nationale (article 1)
Oriolidés	Pipit des arbres	*Anthus trivialis*											Protection nationale (article 1)
	Loriot d'Europe	*Oriolus epops*											
Paridés	Mésange bleue	*Parus caeruleus*											Protection nationale (article 1)
	Mésange charbonnière	*Parus major*											Protection nationale (article 1)
	Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*											Protection nationale (article 1)
Phasianidés	Faisan de Colchide	*Phasianus colchus*											Annexe 2 et 3 Directive Oiseaux
	Perdrix grise	*Perdrix perdrix*											
Picidés	Pic épeiche	*Dendrocopos major*											Protection nationale (article 1)
	Pic vert	*Picus viridis*											Protection nationale (article 1)
Régulidés	Roitelet huppé	*Regulus regulus*											Protection nationale (article 1)
	Roitelet triple-bandeau	*Regulus ignicapillus*											Protection nationale (article 1)
Sittidés	Sittelle torchepot	*Sitta europaea*											Protection nationale (article 1)
Sturdidés	Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*											Classé nuisible en Lot-et-Garonne
Strigidés	Chouette hulotte	*Strix aluco*											Protection nationale (article 1) Liste rouge

	Effraie des clochers	*Tyto alba*											Protection nationale (article 1) Liste rouge
Sylviidés	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*		■									Protection nationale (article 1)
	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*		■									Protection nationale (article 1)
Troglodytidés	Pouillot de Bonelli	*Phylloscopus bonelli*											Protection nationale (article 1)
	Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*											Protection nationale (article 1)
Turdidés	Grive draine	*Turdus viscivorus*											
	Grive musicienne	*Turdus philomenos*		■									
	Merle noir	*Turdus merula*											
	Rouge-gorge familier	*Erithacus rubecula*		■									Protection nationale (article 1)
	Rouge-queue noir	*Phoenicurus ochruros*											Protection nationale (article 1)
Upupidés	Huppe fasciée	*Upupus epops*											Protection nationale (article 1) Liste rouge

4. Les Mammifères

❑ Inventaire des espèces de Mammifères sur le site du vallon du ruisseau de Lalande

Espèces		MILIEUX FREQUENTES										STATUT PARTICULIER
Nom vernaculaire	*Nom scientifique*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Blaireau	*Meles meles*				■	■					■	Protection nationale Liste rouge
Chevreuil	*Capreolus capreolus*				■	■					■	
Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*				■	■						Protection nationale Liste rouge
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*											Protection nationale Liste rouge
Lapin de Garenne	*Oryctolagus cuniculus*											
Ragondin	*Myocastor coypus*	■									■	
Renard roux	*Vulpes vulpes*				■	■					■	Classé nuisible en Lot-et-Garonne
Sanglier	*Sus scropha*				■	■					■	

Localisation des Mammifères sur le site du vallon du ruisseau de Lalande

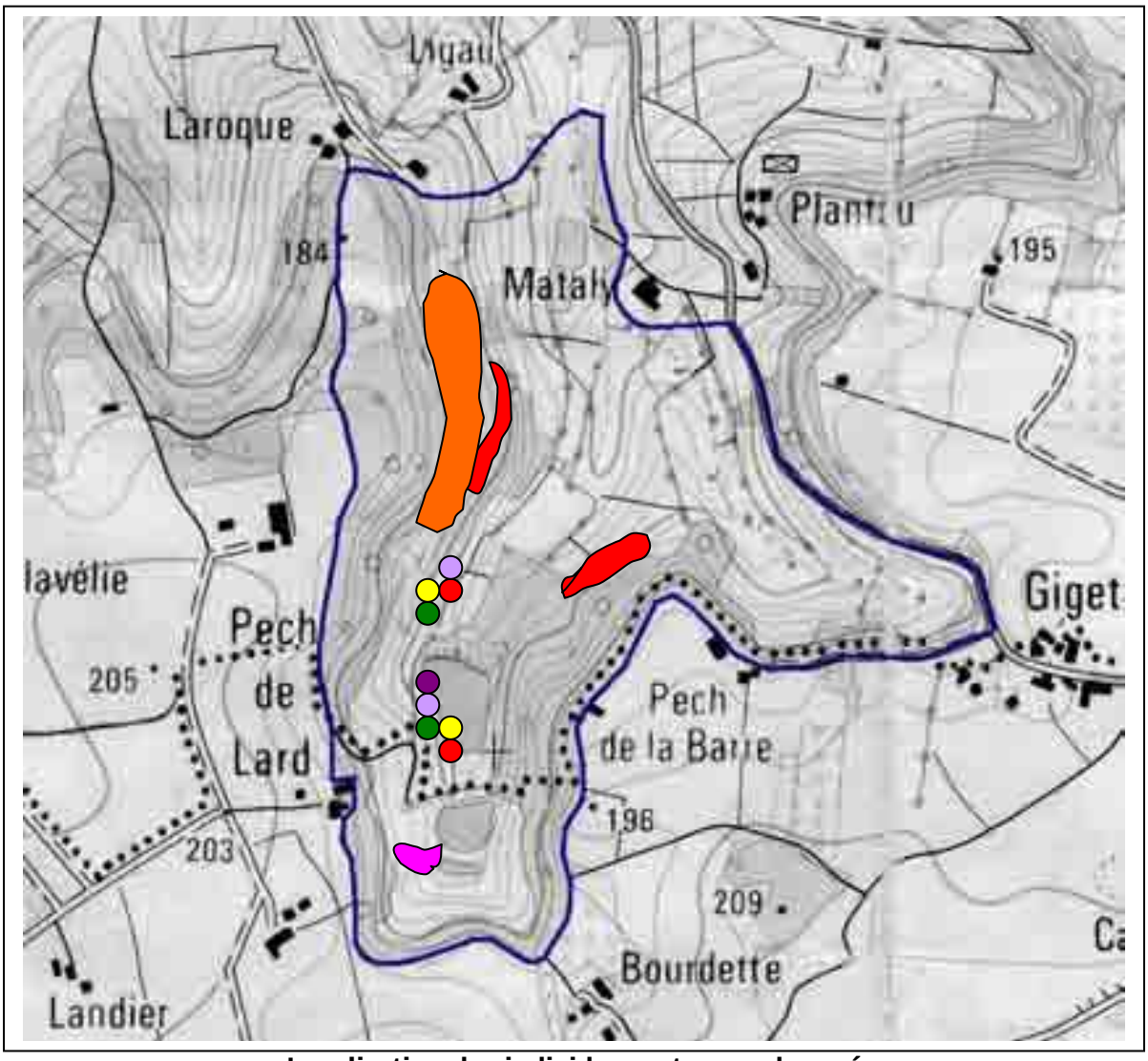

Localisation des individus ou traces observés

- Terriers de Blaireau (*Meles meles*)
- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)
- Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*)
- Ragondin (*Myocastor coypus)*
- Traces de Chevreuil (*Capreolus capreolus*)
- Traces de Sanglier (*Sus scropha*)
- Traces de Renard roux (*Vulpes vulpes*)
- Traces de Blaireau (*Meles meles*))

III. INTERET PATRIMONIAL DU SITE

1. Liste des espèces patrimoniales présente sur le site

- **Flore** : Liste et statut des espèces remarquables présentes sur le site connues à ce jour et observées dans les quatre dernières années 2003-2007

Rareté*	Espèces		Statuts
AC	Orchis homme-pendu	*Aceras anthropophorum*	
TC	Orchis pyramidal	*Anacamptis pyramidalis subsp. pyramidalis*	
AC	Céphalanthère à longues feuilles	*Cephalanthera longifolia*	
AR	Céphalanthère rouge	*Cephalanthera rubra*	**D**
R	Orchis grenouille	*Coeloglossum viride*	
R	Orchis de Fuchs	*Dactylorhiza fuchsii*	
	Epipactis sp.	*Epipactis sp.*	
TC	Orchis bouc	*Himantoglossum hircinum*	
AC	Limodore à feuilles avortées	*Limodorum abortivum*	
C	Listère à feuilles ovales	*Listera ovata*	
TC	Ophrys abeille	*Ophrys apifera*	
C	Ophrys araignée	*Ophrys aranifera*	
C	Ophrys mouche	*Ophrys insectifera*	
TC	Ophrys litigieux	*Ophrys litigiosa*	
TC	Ophrys bécasse	*Ophrys scolopax*	
AC	Orchis rustulata	*Orchis brûlé*	
AR	Orchis à fleurs lâches	*Orchis laxiflora*	
AR	Orchis militaire	*Orchis militaris*	
C	Orchis bouffon	*Orchis morio*	
TC	Orchis pourpre	*Orchis purpurea*	
C	Orchis verdâtre	*Planthantera chloranta*	
C	Orchis à deux feuilles	*Platanthera bifolia*	
TC	Sérapias langue	*Serapias lingua*	
C	Sérapias en soc	*Serapias vomerecea*	
Liliacées			
	Asperge sauvage	*Asparagus acutifolius*	**D**
	Jacinthe romaine	*Bellevalia romana*	**N, An.1**
Ptéridophytes			
	Ophioglosse commun	*Ophioglossum vulgatum*	**D**

*Notion de rareté : TC : Très Commun ; AC : Assez Commun ; C : Commun ; AR : Assez rare ; R : rare. A la découverte des Orchidées sauvages d'Aquitaine de Franck JOUANDOUDET Collection Pathénope, Edition Biotope, 2004.

- **Faune :** Liste et statut des espèces remarquables présentes sur le site connues à ce jour et observées dans les quatre dernières années 2003-2007

Batraciens		
Grenouille agile	*Rana damaltina*	**N, A_4, S, B_2**
Grenouille verte	*Rana kl. Esculente*	**N, A_5**
Grenouille rieuse	*Rana ridibunda*	**N, A_5, S**
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	**N, S, B_3**
Triton palmé	*Triturus helveticus*	**N, S, B_3**
Triton marbré	*Triturus marmoratus*	**N, A_4, V, B_3**
Lépidoptères		
Damier de la succisse	*Eurodryas aurinia*	**N, A_2, B_2**

An.1 annexe I, **An.2** annexe II des espèces rares ou menacées

Protection : **N** nationale, **R** régionale, **D** départementale

Livre Rouge National : **I** indéterminé, **S** à surveiller, **V** vulnérable

A_2 annexe II, **A_4** annexe IV, **A_5** annexe 5 de la Directive "Habitat-Faune-Flore"

B_2 annexe II, **B_3** annexe III de la convention de Berne

2. Fiche des espèces patrimoniales présentes

Voir pages suivantes les fiches par espèces :

- Jacinthe de Rome *(Bellevalia romana)*
- Céphalanthère à longues feuilles (*Cephanthera longifolia*)
- Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*)
- Orchis à fleurs lâches *(Orchis laxifolia)*
- Orchis grenouille *(Coeloglossum viride)*
- Orchis de Fuchs *(Dactylorhizia fuchsii)*
- Orchis militaire *(Orchis militaris)*
- Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum)*

La Jacinthe de Rome
Bellevalia romana

➢ Classification
Famille : Liliacées

➢ Répartition
Européenne : espèce eury – méditerranéenne (France, Corse, Italie, Sicile, Malte, ex-Yougoslavie, Grèce, Albanie)
Nationale : région PACA, Corse, Languedoc-Roussillon et Aquitaine.
Régionale : présente seulement en Gironde (autour de Pauillac)et en Lot-et-Garonne (Montflanquin, Montségur)
Evolution : taxon en régression générale. De nombreuses stations ont disparu.

➢ Statut de l'espèce
Liste nationale (Annexe 1)

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
Plante bulbeuse glabre de 20-40 cm, à tige dressée et entourée de 4 ou 5 feuilles vertes étalées et allongées sur le sol (2-3 dm de long sur 5-15 mm de large)., et plus longue que la tige.
Appareil reproducteur
L'inflorescence s'épanouit en avril-mai et forme une grappe conique au début de la floraison pour devenir allongée et lâche.
Les fleurs sont blanc verdâtre, violacées à la base, dressées sur des pédicelles au moins aussi long qu'elles.
Les divisions du périanthe sont réunies en cloche et soudées à la base.
Les étamines, plus courtes, portent des anthères bleu-violacé.
Les fruits sont de petites capsules subglobuleuses, trigones. Les graines sont sphériques et noirâtres.
Le bulbe est gros (jusqu'à 3 cm de diamètre), ovoïde et de couleur brunâtre.

➢ Habitat
C'est une plante des lieux humides (prairies, pelouses littorales, dépressions d'arrière plage, bords des ruisseaux). On la trouve aussi parfois dans des vignes à basse altitude.
Habitat concerné sur le site : prairie humide située entre les lacs 3 et 2.

➢ Menaces
Les stations restantes sont menacées par le drainage, l'urbanisation, la sur – fréquentation et les remaniements affectant le littoral, et la déprise agricole qui entraîne la fermeture des milieux.

➢ Objectifs de conservation
Suivi de la station
Maintien de la qualité de l'habitat, éviter la fermeture du milieu

La Céphalanthère à longues feuilles
Cephalanthera longifolia

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Européenne : Toute l'Europe sauf l'extrême nord et le nord-est
Nationale : répartition inégale en France, et absente de certaines régions comme la Bretagne.
Régionale : répartie sur l'ensemble de l'Aquitaine dans les zones calcaires. Bien présente dans l'Entre-Deux-Mers mais absente au sud sur les sables siliceux des Landes.
Evolution :

➢ Statut de l'espèce
Protection au niveau régional.

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
Tige longue de 20-60 cm, glabre, verte et légèrement cannelée au sommet avec 2-4 graines blanchâtres à la base. Les feuilles sont étroites et longues (3-5 fois plus grandes que les entrenœuds), rigides et de couleur vert vif.
Appareil reproducteur
Floraison de mi-avril à début juin. L'inflorescence forme un épi dense, long de 15-30 cm à nombreuses fleurs (6-18, parfois plus).
Les fleurs sont grandes, s'ouvrant assez largement, de couleur blanc de lait.
Le labelle est taché de jaune à sa base.
L'ovaire est glabre et tordu.
Reproduction : visitée par de très nombreux petits insectes.

➢ Habitat
Plante tolérante se trouvant sur sols calcaires, neutres ou faiblement acides : c'est une des rares espèces à fréquenter les pinèdes atlantiques et les chênaies pédonculées. On la trouve aussi dans les bois clairs calcaires (chênaies pubescentes), les lisières et sur les bords des routes.
Habitat concerné sur le site : chênaies pubescentes.

➢ Menaces
Elle est menacée, surtout dans les régions où elle est devenue rare par la destruction des biotopes.

➢ Objectifs de conservation

La Céphalanthère rouge
Cephalanthera rubra

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Nationale : Eurasiatique tempérée et subméditéranéenne. La Céphalantère rouge manque dans une grande partie de l'Ouest de la France et de la façade atlantique en particulier.
Régionale : répartie sur l'ensemble de l'Aquitaine dans les zones calcaires. A recherché dans l'Etre-deux-Mers, elle est en revanche assez commune en Dordogne, sur les causses des Périgord Blanc et Noir, et dans l'Est du Lot-et-Garonne, en Pays de Serres.
Evolution :

➢ Statut de l'espèce
Protection au niveau départemental.

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
Tige grêle est couverte d'une pubescence rase. Les feuilles sont lancéolées. Les feluers rose vif assez nombreuses ont un labelle pointu, nervuré de jaune.
Floraison de mai à juin.
Reproduction : la multiplication végétative est sans doute fréquente. Les fleurs sont peu ouvertes et dépourvues de nectar. Il arrive que des insectes se fraient un passage et emportent ainsi des pollinies.

➢ Habitat
Cette espèce forestière de mi-ombre est rencontrée au niveau des lisères et dans les boisements clairs, en particulier sur les coteaux bien exposés (boisements thermophiles de Chêne pubescent en particulier). Elle montre une nette préférence pour les régions calcaires.

➢ Menaces
Elle est menacée, surtout dans les régions où elle est devenue rare par la destruction des biotopes.

➢ Objectifs de conservation

L'Orchis à fleurs lâches
Orchis laxiflora

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Européenne : aire méditerranéo-atlantique, vers l'Est jusqu'en Anatolie.
Nationale : répartie sur nue large partie du territoire mais irrégulièrement répandu, localisé et parfois abondant. Très rare ou nul dans le Nord-est.
Régionale : subsiste en colonies plus ou moins denses dans l'Entre-deux-mers, les bords de la Garonne. Moins commune en Lot-et-Garonne et rare dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques.
Evolution : en régression régulière.

➢ Statut de l'espèce

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
La tige est haute de 20 à 70 cm, grêle, anguleuse, et fortement teintée de violet vers le sommet. Les feuilles sont réparties sur la plus grande partie de la tige, dressées, vertes et distinctement nervées à leur face inférieure (pliées en gouttière).
Appareil reproducteur
Floraison d'avril à juin. L'inflorescence forme un épi long (jusqu'à 25 cm), cylindrique, cylindrique et laxiflore. Elle comporte 20 à 40 grandes fleurs, largement écartées de la tige et rouge violacé.
Le périanthe comporte des sépales latéraux dressés et une sépale dorsal incliné connivent avec les pétales, moins larges que le sépale dorsal.
Le labelle est faiblement trilobé, plus large que long. Les lobes latéraux sont fortement réfléchis, aux bords rapprochés en dessous. La partie centrale est nettement coudée avec une partie centrale blanche sur un fond rouge et violet.
L'éperon égale environ les 2/3 de l'ovaire. Celui-ci est horizontal et ascendant, assez fin, à soumet dilaté, souvent échancré.
L'ovaire est ascendant.
Reproduction : effectuée par des Hyménoptères, attirés sans doute par la ressemblance avec d'autres plantes nectarifères.

➢ Habitat
Indifférente à la nature du sol, basique ou légèrement acide, mais celui-ci doit toujours être humide et ensoleillé. Elle se trouve dans les prairies humides voire marécageuses, souvent associée à *Dactylorhiza incarnata*.
Habitats concernés sur le site : prairies de fauche sur marne au-dessus des lacs 2 et 3.

➢ Menaces
Destruction par drainage des milieux humides qui constituent ses biotopes ou par suite de l'abandon des prairies (déprise agricole).

➢ Objectifs de conservation

L'Orchis grenouille
Coeloglossum viride

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Européenne : aire circumboréale, couvrant pratiquement toue l'Europe, mais absente dans la zone méditerranéenne.
Nationale : Présente dans tout le pays. Largement répandue en montagne, disséminée et assez rare en plaine.
Régionale : présents sur quelques sites en Aquitaine. Rare en Dordogne, Lot-et-Garonne et Gironde.
Evolution : de plus en plus rare en plaine mais se maintient en altitude

➢ Statut de l'espèce

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
Géophyte à tubercules palmés. La tige est longue de 10 à 30 cm. Les feuilles (3 à 7) sont engainantes, dressées. Les feuilles basilaires sont ovales, les feuilles caulinaires sont lancéolées.
Appareil reproducteur
Floraison de mai à août. L'inflorescence, discrète, forme un épi subaxiflore cylindrique, long de 3 à 15 cm et contenant 5 à 20 fleurs.
Les fleurs sont petites et ouvertes.
Le périanthe forme un casque obtus peu ou largement ouvert.
Le labelle pend ou est rabattu vers l'arrière, en forme de langue à extrémité élargie trilobée (le lobe médian étant plus court).
L'éperon est petit, globuleux et nectarifère.
Les anthères sont dressées, obtuses, munies latéralement de petites auricules. L'ovaire est sessile, coudé à l'insertion de la fleur et tordu.
Reproduction : son nectar attire de nombreux insectes (guêpes, abeilles, fourmis, coléoptères, papillons de nuit…).

➢ Habitat
Espèce assez peu exigeante envers son substrat, souvent humide sans jamais être détrempé. En plaine, elle se développe dans les prairies humides, marais, prairies de fauche marneuses. On la trouve aussi dans des milieux plus secs comme les prairies de l'étage montagnard. On la trouve rarement en forêt claire.
Habitat concerné sur le site : lisière sur marne au-dessus du lac 2.

➢ Menaces
Espèce menacée en plaine par la transformation des prairies de fauche.

➢ Objectifs de conservation

L'Orchis de Fuchs
Dactylorhizia fuchsii

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Européenne : dans une grande partie de l'Europe, jusqu'en Asie. Elle est rare en région méditerranéenne.
Nationale : répartie dans la majeure partie du territoire, exceptés quelques départements du centre, de Bretagne et la Corse.
Régionale : Répartition mal connue à cause des confusions avec *Dactylorhizia maculata*. Elle occupe les bordures calcaires de la Garonne et de ses affluents. Elle est fréquente en vallée d' Aspe mais rare en Dordogne et Lot-et-Garonne.
Evolution :

➢ Statut de l'espèce

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
La tige mesure 20-50cm, assez élancée, fine et pleine. Les feuilles (5 à 10) sont généralement maculées et très étalées. Les feuilles inférieures sont oblongues lancéolées. La première feuille est arrondie et non pointue.
Appareil reproducteur
Floraison : mai-juillet. L'inflorescence forme un épi plus ou moins allongé, long de 4 à 10 cm, dense et comportant 15 à 80 fleurs.
Les fleurs sont petites à moyennes, blanches ou roses à violacé pâle.
Le labelle est profondément trilobé, long de 6,5 à 10 mm et large de 9-14 mm, parcouru de lignes et tirets rougeâtres.
L'éperon, aussi long que l'ovaire ou mesurant les 3/4 de celui-ci, est droit , plus ou moins horizontal et conique et son diamètre mesure de 1,4 à 2,2 mm à la base.
Reproduction : assurée par les insectes attirés par la substance sucrée de la surface du stigmate. Ces espèces (surtout des coléoptères comme les Longicornes) dévorent parfois les pollinies.

➢ Habitat
Milieux relativement variés : pelouses sèches, bois clairs et coupes forestières sur sol calcaires, pentes herbeuses, suintements et marais mais de préférence en milieu humide, sur substrat alcalin, de mi-ombre à pleine lumière. On peut la trouver sur les bords de chemins, les lisières, les prairies de fauche, jusqu'à l'étage subalpin (2300 m).
Habitat concerné sur le site : pelouses sèches sur marne au dessus du lac 2 et fruticées de recolonisation entre les lacs 1 et 2.

➢ Menaces
Relativement peu menacée du fait de la diversité de ses biotopes.

➢ Objectifs de conservation

L'Orchis militaire
Orchis militaris

➢ Classification
Famille : Orchidées

➢ Répartition
Européenne : aire eurosibérienne, de l'Espagne à la Sibérie, plus rare dans la zone méditerranéenne.
Nationale : irrégulièrement répartie sur le territoire, absente de Bretagne et partiellement de Normandie, du Centre, de Guyenne et de Corse.
Régionale : elle semble se raréfier en Dordogne. Elle est encore présente dans le Médoc, plus rare dans le Bazadais et dans le sud de la Gironde. Assez rare en Lot-et-Garonne.
Evolution : plante en régression sensible.

➢ Statut de l'espèce

➢ Description et biologie
Appareil caulinaire
La tige, haute de 20 à 45 cm, est robuste, ronde et un peu anguleuse. Les feuilles sont vert brillant. Les feuilles basilaires (3 à 5) sont oblongues lancéolées, longues de 8 à 18 cm et larges de 2 à 5 cm. Parfois, présence de 1 ou 2 feuilles caulinaires bractéiformes.
Appareil reproducteur
Floraison d'avril à juin. L'inflorescence forme un épi ovale puis subcylindrique subaxiflore, long de 6 à 15 cm. Il est plus ou moins dense et comporte 10 à 40 fleurs, dont la floraison débute par le bas. Les fleurs sont de taille moyenne.
Le périanthe forme un casque blanc-rosé, allongé. Les sépales sont ovales et marqués de veines pourpres à la face interne. Les pétales sont linéaires, entièrement imbriqués avec les sépales.
Le labelle pourpre-violacé est pendant, orienté vers l'avant et long de 10 à 15 mm. Le lobe médian est divisé en deux lobes élargis séparés par une dent. Les lobes latéraux sont étroits et allongés près du casque, mais plus courts et plus large vers l'extrémité. La zone médiane du labelle est blanche, rose ou lilas pâle, ponctuée de touffes de poils violets.
Reproduction : les couleurs de la fleur attirent les pollinisateurs. Les touffes de poils sombres du labelle peuvent servir à stimuler les soies abdominales des Apidés.

➢ Habitat
Exclusivement sur substrat calcaire, sec à frais : pelouses sèches, talus, bords des routes, lisières, boisements clairs de chênaie pubescente, jusqu'à 2000 m d'altitude.
Habitats concernés sur le site : prairie de fauche au-dessus du lac 2.

➢ Menaces
Fortement menacée par suite de la fermeture et de l'embroussaillement des milieux liés à la déprise du pâturage.

➢ Objectifs de conservation

Langue de serpent
Ophioglossum vulgatum

➢ Classification
Famille : Ophioglossassées

➢ Répartition
Européenne : présente dans presque toute la France, en Corse et sur l'ensemble de l'Europe.
Nationale : ?
Régionale : ?
Evolution : ?

➢ Statut de l'espèce

➢ Description et biologie
Plante vivace de 10 à 30 cm, à souche fibreuse, courte, écailleuse au sommet, émettant une feuille stérile et une feuille fertile réduite au rachis ; feuille stérile large, ovale ou ovale-lancéolée, entière, presque arrondie à la base et un peu concave, veinée, à pétiole engainant dans toute sa longueur celui de la feuille fertile, qui est plus allongé ; épi fructifère linéaire, aigu, distique ; spores finement tuberculeuses.
Floraison : Mai à juillet
Reproduction : ?

➢ Habitat
Marais, près et landes humides, dans presque toute la France, Corse.
Sur le site : chemin à l'est du lac 3.

➢ Menaces
??????

➢ Objectifs de conservation
?????

3. Carte préliminaire des habitats à intérêt patrimonial

Aulnaie-frênaie

Pelouse sèche à orchidées

Forêt de pente avec cônes tufeux

Photos : Florent HERVOUET, Thérèse CAMPAS

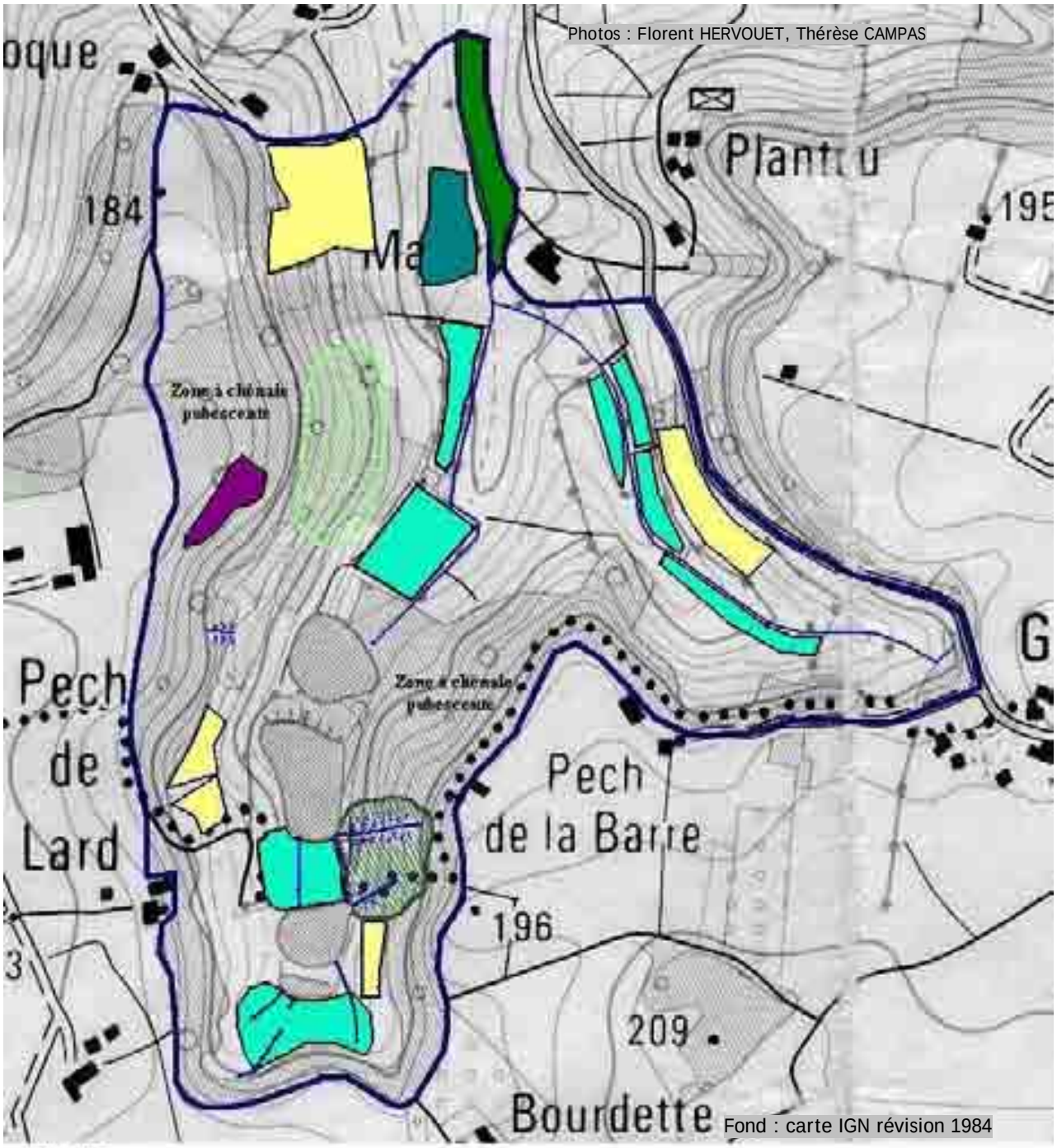

Fond : carte IGN révision 1984

4. Habitats prioritaires

Milieux fermés

Aulnaie-frênaie à laîche N 91EO-8

Habitat installé au niveau de sources et de petits ruisseaux à cours lent sur les berges et zones de suintement.. Le sol, de type alluvial, présente un horizon supérieur riche en matière organique et, à une profondeur variable, une nappe permanente circulante riche en calcaire. L'aulnaie se présente en galerie étroite, linéaire. Elle est dominée par l'aulne en partie basse et le frêne en partie plus haute. Le tapis herbacé est riche en laîches et prêles géantes.

Forêts de pente N9180-2

Cet habitat forestier occupe des ravins encaissés, des versants abrupts, sur des éboulis et dans un milieu froid à forte humidité atmosphérique avec dominance des tilleuls, frênes et érables. Le tapis herbacé est exubérant avec de nombreuses fougères. C'est la matière organique présente entre les blocs décrochés qui rend possible l'enracinement des espèces arborescentes. Cet habitat est peu répandu.

Chênaie pubescente

Milieux semi-ouverts

Sources et suintements carbonatés N 7220 – 1

Ces formations végétales se développent sur des matériaux carbonatés mouillés issus de dépôts actifs de calcaires donnant des tufs. Le milieu générateur est lié à des sources et un réseau de petits rus dont les eaux sont riches en carbonates de calcium au fond de talwegs où le microclimat souligne une constance de l'humidité de l'air. Les groupements végétaux sont dominés par les bryophytes.
La petitesse de la surface de ces habitats et la formation géologique à laquelle ils participent font d'eux des milieux particulièrement fragiles.

Eaux stagnantes et courantes N 3260 - 4 et N 3140 - 1

Ces petits ruisseaux de plaine coulent sur une roche mère neutre ou basique, ici sur substrat dur de calcaire. Deux habitats se côtoient sur un même réseau hydrographique : le vallon de Lalande. Un ruisseau qui court selon la pente avec un écoulement permanent sur l'année et des zones de circulation d'eau plus lente où se développe une végétation originale à characées. Ces eaux sont oligo – mésotrophes, à pH neutre à basique. Les facteurs variants sont l'éclairement, les conditions hydrodynamiques locales et la qualité de l'eau.

Milieux ouverts

Pelouses pionnières sur substrat rocheux N 6110 - 1

Ces pelouses sont installées sur des sols très peu épais, squelettiques, sur substrat calcaire se desséchant rapidement, parfois sur plateau ou corniches rocheuses en exposition sud. Ces communautés pionnières sont ouvertes, très variées et fréquemment perturbées par l'érosion et les lapins. Leur origine et l'activité passée déterminent pour une grande part, la flore et la végétation présente et des espèces caractéristiques ou rares.

Prairie maigre de fauche N 6510 - 3

Prairie sous–pâturée ou traitée en fauche sur sols acides à neutres, plus ou moins fumés. Biomasse élevée avec une grande richesse d'espèces végétales, animales (surtout insectes et oiseaux) caractérisée par le lin bisannuel, le brome mou et la mauve musquée.

Pelouse à orchidées, mésophiles et xérophiles N 6210 – 12 – 13 - 22

Pelouses rases à mi-rases avec un tapis herbacé important jusqu'à 95 % de recouvrement, dominé par les graminées. Elles sont situées sur un substrat calcaire ou marneux sur des sols plus ou moins profonds. Ce sont d'anciens systèmes agropastoraux extensifs hérités de tradition de parcours ovins ou d'anciennes cultures de vignes ou de vergers, encore existantes au début du XX siècle.

IV. PERIMETRE DU SITE ET PROPRIETE FONCIERE

1. Relevé des propriétés du site

Le site compte 22 propriétaires pour une surface de 60 ha environ (tableaux 1 et 2). Le plan cadastral de Pujols et de Saint-Antoine-de-Ficalba (réuni avec celui de Pujols) **sont en annexe II.**
Les propriétaires des parcelles situées à Saint-Antoine-de-Ficalba interdisent l'exercice de la chasse. Sur le reste du site la chasse est autorisée.
Le site est relativement peu fréquenté par les touristes. Il est assez isolé malgré sa proximité avec la ville de Villeneuve sur Lot. Il ne semble pratiqué que par la population locale.
Le Plan d'Occupation des Sols de Pujols et de Saint-Antoine-de-Ficalba classe le site en Zone naturelle, non équipée, réservée aux activités agricoles et à certaines activités complémentaires (NC) et en Espaces boisés classées.

Tableau 1 : Relevés de propriété pour la commune de Pujols

Lieu-dit	N°de parcelle	Classe cadastrale	Superficie	Propriétaires
Ligaou	24 a	T	22a 48	M. DELMAS Alain
	24 b	BT	35a 22	M. DELMAS Alain
	25	T	43a 36	M. DELMAS Alain
Bois du Pech de Laroque	32	BT	05a 12	Mme. BRAIT Inès
	36	BT	60a 98	M. DELMAS Alain
Combe de Giget	56		03a 76	M. COURNOU
	57		53a 16	M. LAGARDE
	58		35a 64	M. COURNOU
	59 a		58a 19	M. COURNOU
	59 b		38a 70	M. COURNOU
	114		1ha 18a 40	M. BELBES
	61		79a 80	M. LAGARDE
	62		00a 12	Département 47
	63		01a 56	Département 47
	64		01a 49	Département 47
	65		08a 42	M. RIGAL Denis
	66		18a 22	M. GRUPPI Raymond
	67		12a 92	M. SOSTHENE Martin
	68 a		56a 99	M. BELBES
	68 b		21a 92	M. BELBES
	69		26a 09	M. LAGARDE
	70 a		90a 98	M. SOSTHENE Martin
	70 b		38a 86	M. SOSTHENE Martin
	70 c		88a 44	M. SOSTHENE Martin
	110		62a 10	M. BELBES
	111		45a 75	M. BELBES
	112		05a 69	M. BELBES
	113		13a 20	M. BELBES
	115		95a 20	M. BELBES

Combe de Pédelard	73		92a 05	M. COURNOU
	74		09a 81	M. VESTERS Peter
	76		49a 04	SCI Pech de Lard
	77 a		2ha 46a 53	M. BARROIS
	77 b	Lac2	17a 55	M. BARROIS
	117 a		47a 94	M. BARROIS
	117 b		1ha 01a 35	M. BARROIS
	117 c	Lac2	27a 77	M. BARROIS
	117 d	Lac2	01a 84	M. BARROIS
	117 e		07a 39	M. BARROIS
	116 a	Lac2	33a 16	M. BARROIS
	116 b	Pâture	73a 32	M. BARROIS
	116 c	Lac1	95a 42	M. BARROIS
Bayssadot	71		19a 13	M. SOSTHENE Martin
	133		37a 35	M. VERVAET Eric
	134 a		4ha 81a 14	M. LAGARDE Jean
	134 b		05a 11	M. LAGARDE Jean
Mataly	45		25a 41	M. COURNOU
	46		14a 78	M. LAGARDE Pierre
	47		28a 75	M. COURNOU
	126		13a 36	M. RIGAL Philippe
	49		10a 87	M. RIGAL Philippe
	128 a		57a 48	M. RIGAL Philippe
	128 b		22a 62	M. RIGAL Philippe
	51		04a 14	M. RIGAL Philippe
	130 a		1ha 98a 55	M. COURNOU
	130 b			M. COURNOU
	130 c		22a 78	M. COURNOU
	53 a		32a 74	M. CHEVALME
	129		87a 14	M. RICHARD Philippe
Vignoble de Pédelard	78 a		1ha 35a 81	Mme. VIGNES Nathalie
	78 b		07a 69	Mme. VIGNES Nathalie
	79		60a 48	Mme. VIGNES Nathalie
	80		31a 76	Mme. VIGNES Nathalie
	81		23a 57	M. CAJOT Frank
	85 a		1ha 53a 50	M. BARROIS
	85 b		14a 09	M. BARROIS
	137	BT et S	48a 30	M. BENAYS Michel
	138	S	00a 72	M. CAJOT Eric
	142	Pâturage	38a 45	M. CAJOT Frank

Tableau 2 : Relevés de propriété pour la commune de Saint-Antoine-de-Ficalba

Lieu-dit	N°de parcelle	Classe cadastrale	Superficie	Propriétaire
Pédelard	355 a	Taillis	1ha 16a	SCI Pech de Lard
	355 b	simple	3ha 05a	SCI Pech de Lard
	355 c	Prairie	37a	SCI Pech de Lard
	355 d	Landes	60a	SCI Pech de Lard
	355 e	Mare	04a	SCI Pech de Lard
	196	Mare	98a 50	M. LAGARDE, GIRARDY

2. Liste des usages socio-économiques en vigueur sur le périmètre à protéger

Le site des Vallons du ruisseau de Lalande faisant l'objet d'une demande d'arrêté préfectoral de protection de biotope est soumis aux différentes activités suivantes :

1/ **Elevage de chevaux et pâturage** au niveau d'une prairie correspondant aux parcelles n° 28 et 29 dans la partie nord du site.

2/ **Fauchages annuels** des prairies situées au niveau des parcelles n° 33, 77, 130, 355b ainsi que les parcelles n° 110 à 114.

3 / La parcelle n° 25 est soumise à des **cultures de céréales de printemps**.

4/ **Irrigation** de surfaces situées sur le plateau par utilisation des lacs correspondant aux parcelles n° 116c (Lac 1) ainsi que 77b, 116, 117c, 117d, 134b (Lac 2).

5/ Présence d'un **lac de plaisance**, correspondant à la parcelle n° 355d.

6/ **Jardin potager** présent au niveau de la parcelle n° 130c

Le reste des parcelles était anciennement utilisé surtout pour du pâturage bovin Actuellement, les espaces se referment rapidement du fait de l'abandon de ces pratiques et laisse la place à la chênaie pubescente.

CONCLUSION

ANNEXES

Annexe 1 : Plan cadastral assemblé (Pujols et Saint-Antoine de Ficalba)
Annexe 2 : Porter à connaissance concernant un constat de dégradation du site adressé par courrier à la DIREN Aquitaine le 12 août 2005
Annexe 3 :
Annexe 4 :
Annexe 5 :
Annexe 6 :

ANNEXE 1. PLAN CADASTRAL ASSEMBLE (Saint-Antoine de Ficalba et pujols)

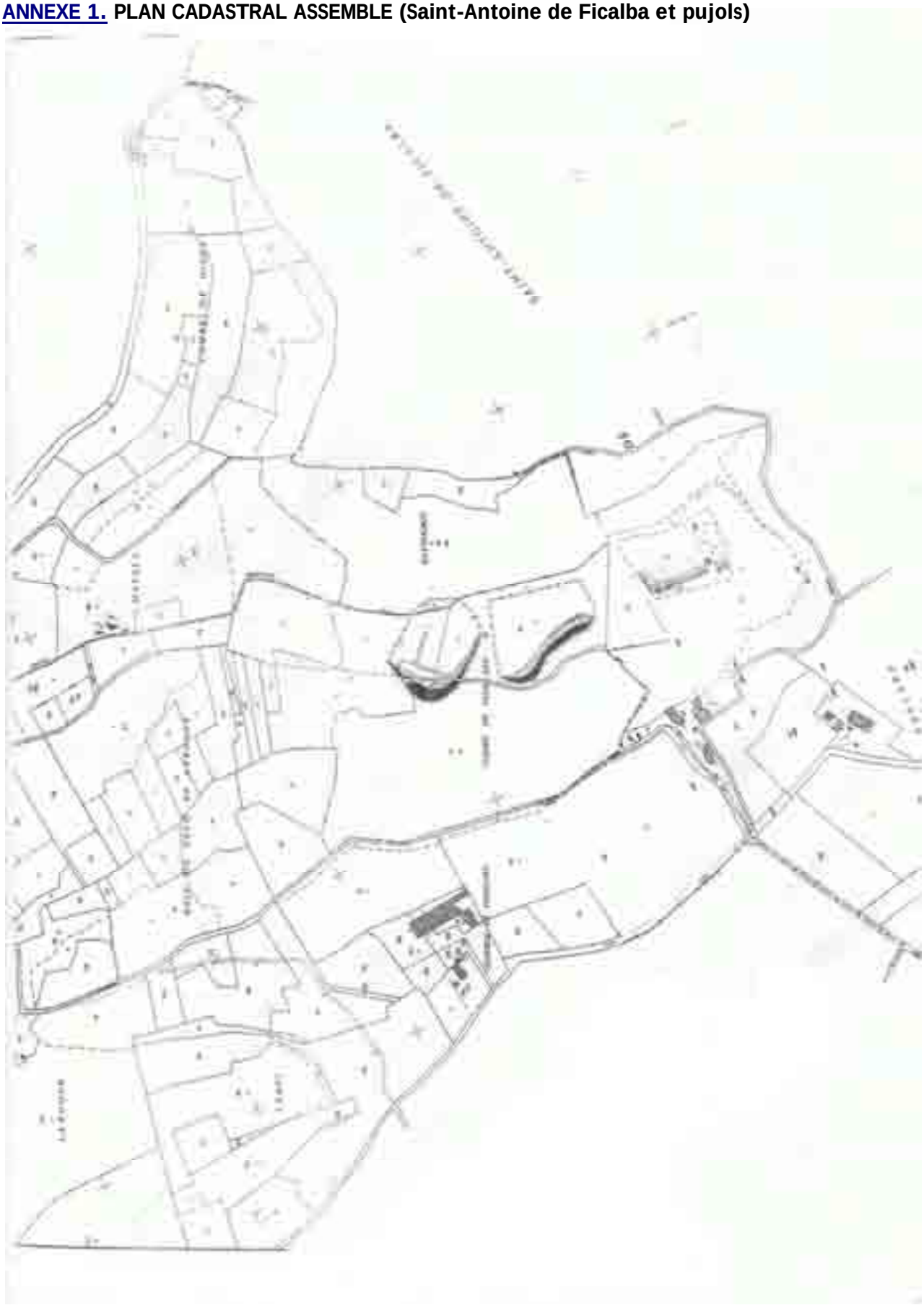

ANNEXE 2. (Documents de 3 pages envoyé par courrier à la DIREN Aquitaine le 12 août 2005)

DEMANDE D'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE

Site du ruisseau de Lalande : commune de Pujols et St Antoine de Ficalba - ARPE 47

Dégradations du site juin 2005

Curage du ruisseau du bas de pente de la forêt de ravin.
Initialement ce ruisseau de faible profondeur permet d'alimenter la zone
de bas marais à carex , prêle et iris des marais.
Epandage du sol sur la zone la plus humide.

Zone de bas marais où a été creusé un collecteur inexistant avant les travaux.
Broyage des arbustes abattus et épandage de la terre sortie du ruisseau.

Le ruisseau très chargé en carbonate a été creusé sans respecter la pente naturelle et en modifiant le substrat du fond.

DEMANDE D'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE

Site du ruisseau de Lalande : commune de Pujols et St Antoine de Ficalba - ARPE 47

Dégradations du site août 2005

Abattage du couvert végétal (forêt de ravin) et décapage d' une partie du cône tufeux en haut de pente, en contre –bas de la source de bon débit malgré la sécheresse.

Zone de *crateneurion* assez importante encore en très bon état, mais jusqu'à quand ?

Zone de défrichement du haut de pente de la forêt de ravin avec un dépôt très important des matériaux broyés.

DEMANDE D'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE

Site du ruisseau de Lalande : commune de Pujols et St Antoine de Ficalba - ARPE 47

Décapage du bas d'un deuxième cône tufier avec creusement du ruisseau de bas de pente de la forêt de ravin associée.

Bon état de conservation de ce cône tufeux juste au-dessus du décapage.